

Travaux publics et Services gouvernementaux

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

### Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7B3, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Équipement d'alimentation véhic	ule			
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
E60HN-18EVSE/A		2018-	04-1	0
Client Reference No N° de référence du client		GETS	Ref	. No N° de réf. de SEAG
E60HN-18EVSE		PW-\$5	HN	-460-74705
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	VIS No.	/N°	VME
hn460.E60HN-18EVSE				
Solicitation Closes - L'invitation prend fir at - à 02:00 PM on - le 2018-05-22		fin	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison e	Delivery Required - Livraison exigée			
Address Enquiries to: - Adresse	er toutes questions à:	:	В	uyer Id - Id de l'acheteur
Guertin, Benoit			hr	1460
Telephone No N° de téléphon	е	FAX	( No	N° de FAX
(819)420-0331 ( )		-		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:				
Security - Sécurité  This request for a Standing Offer does not include provisions for security.  Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date



E60HN-18EVSE

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### **TABLE DES MATIÈRES**

### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Exigences relatives à la sécurité
- 4. Compte rendu

### PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

### PARTIE 3- INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 1. Attestations exigées avec l'offre
- 2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

File No. - N° du dossier

hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Exigences relatives à la sécurité
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée de l'offre à commande
- 5. Responsables
- 6. Utilisateurs désignés
- 7. Procédures pour les commandes
- 8. Instrument de commande
- 9. Limite des commandes subséquentes
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Attestations et renseignements supplémentaires Conformité
- 12. Lois applicables

### B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Besoins
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation
- 6. Assurances
- 7. Clauses du guide des CCUA (livraison)

### Liste des annexes :

Annexe « A » Besoins

Annexe « B » Information sur le titulaire de l'offre à commandes

Annexe « C » Liste des prix

Annexe « D » Rapport d'utilisation de l'offre à commande

Annexe « E » Lettres d'autorisation du fabricant.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE

### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1. Introduction

E60HN-18EVSE

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux
	clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
	6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat
	résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent les besoins techniques, la liste des prix, les rapports d'utilisation, et toutes autres annexes.

Ce marché comprend un volet distinct réservé aux entreprises autochtones en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une initiative du gouvernement fédéral.

Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements.

Le volet non-SAEA est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Le **volet SAEA** est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires. Conformément à l'article 800 de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'ALEC ne s'applique pas au présent marché.

hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 6A - Offre à commandes et la partie 6B - Clauses du contrat subséquent et à l'annexe intitulée <u>Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.</u>

### 2. Sommaire

Demande d'une offre à commande Nationale (OCPN) visant la fourniture et livraison d'équipement d'alimentation pour véhicules électriques (EAVE) ainsi que des services de transmission de données pour les équipements réseautés. L'OCPN vise la fourniture de chargeurs niveau II et, en option, des chargeurs niveau I. L'OCPN n'inclue pas les services d'installation.

L'OCPN couvre plusieurs endroits à travers le Canada, selon les besoins, pour une période d'une durée d'un an, assortie du droit de demander de 2 périodes additionnelles allant jusqu'à 12 mois chacune, à compter de sa date d'attribution.

Les offrants peuvent se qualifier dans n'importe quelles des 9 régions décrites ci-dessous. Les offres à commande identifieront les régions applicables pour chaque détenteur d'offres à commande.

Cette OCPN sera disponible pour tous les utilisateurs désignés à travers le pays, **incluant** des endroits assujettis aux revendications territoriales dans le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, le Québec et le Labrador.

Il y a la possibilité d'avoir plus qu'une offre à commande émises dans chaque volet : SAEA et non-SAEA

### 3. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte pas d'exigences relatives à la sécurité.

### 4. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

(Fin de la page)

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

Les instructions uniformisées 2006 sont modifiées comme suit :

- L'article 05, Présentation des offres, est modifié comme suit :
  - Le paragraphe 1 est entièrement supprimé et remplacé par le suivant : « Le Canada exige que chaque offre, à la date et à l'heure de clôture de la DOC ou sur demande du responsable de l'offre à commandes, par exemple dans le cas d'une offre acheminée par le Connexion Postel, soit signée par l'offrant ou par son représentant autorisé. Si une offre est déposée par une coentreprise, elle doit être conforme à l'article intitulé Coentreprise. »
  - L'alinéa 2d. est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit : « de faire parvenir son offre uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada indiqué dans la DOC ou à l'adresse indiquée dans la DOC; »
  - L'alinéa 2e. est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit : « de veiller à ce que le nom et le numéro d'entreprise – approvisionnement de l'offrant, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de la DOC ainsi que la date et l'heure de clôture de la DOC soient clairement indiqués; et »
- L'article 06, Offres déposées en retard, le texte est entièrement supprimé et remplacé par le texte suivant : « TPSGC renverra les offres livrées après la date et l'heure de clôture

Solicitation No. - N° de l'invitation E60HN-18EVSE/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File E60HN-18EVSE hn

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

stipulées dans la DOC, à moins que ces offres ne soient considérées comme des offres retardées selon les circonstances énoncées à l'article intitulé Offres retardées. Les offres physiques transmises par un moyen autre que le service Connexion Postel de la Société canadienne des postes seront renvoyées. Dans le cas des offres transmises à l'aide du service Connexion Postel, les conversations entamées par le Module de réception des soumissions à l'aide du service Connexion Postel qui comporte un accès, des dossiers et des renseignements relatifs à une offre déposée en retard seront supprimées. »

- L'article 07, Offres retardées, est modifié comme suit :
  - Le paragraphe 1 est modifié pour ajouter l'élément de preuve suivant : « d. une date et heure de l'envoi du service Connexion Postel de la SCP indiquée dans l'activité de la conversation du service Connexion Postel; »
- L'article 8, Transmission par télécopieur, est entièrement supprimé et remplacé par le l'article suivant:
  - « Transmission par télécopieur ou par le service Connexion Postel

### 1. Télécopieur

- a. Sauf indication contraire dans la DOC, les offres peuvent être transmises par télécopieur. Le seul numéro de télécopieur valide pour la réception des réponses aux DOC émises par l'administration centrale de TPSGC est le 819-997-9776 ou, le cas échéant, le numéro de télécopieur indiqué dans la DOC. Le numéro de télécopieur à utiliser pour répondre aux DOC émises par les bureaux régionaux de TPSGC est indiqué dans les DOC.
- b. Pour les offres transmises par télécopieur, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
  - i. réception d'une offre brouillée ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du télécopieur utilisé pour la réception;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. retard dans la transmission ou la réception de l'offre;
  - v. défaut de la part de l'offrant de bien identifier l'offre;
  - vi. illisibilité de l'offre;
  - vii. sécurité des données incluses dans l'offre.
- c. Une offre transmise par télécopieur constitue l'offre officielle de l'offrant et doit être conforme à l'article intitulé Présentation des offres.

### 2. Connexion Postel

- a. Sauf indication contraire dans la DOC, les offres peuvent être transmises à l'aide du <u>service Connexion Postel fourni par la Société canadienne des postes</u>
  (<a href="https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost\_connect\_send">https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost\_connect\_send\_a</a>).
- b. Pour transmettre une offre à l'aide du service Connexion Postel, l'offrant doit :
  - i. envoyer directement son offre uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur

hn460.E60HN-18EVSE

du service Connexion Postel en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou

- ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la DOC, un courriel qui contient le numéro de la DOC au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion Postel. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion Postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- c. Si l'offrant envoie un courriel au Module de réception des soumissions, ce dernier entamera alors la conversation Connexion Postel dans laquelle l'offrant pourra transmettre son offre à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la DOC. La conversation du service Connexion Postel créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant l'offrant à accéder au message dans la conversation, et l'offrant peut répondre à la notification par courriel en transmettant son offre.
- d. Si l'offrant utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer son offre, il doit maintenir la conversation Connexion Postel ouverte jusqu'à au moins trente jours ouvrables suivant la date et l'heure de clôture de la DOC.
- e. L'adresse de courriel du Module de réception des soumissions à l'administration centrale de TPSGC est : <u>TPSGC.DGAreceptiondessoumissions-ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u>. Le numéro de la DOC doit être indiqué au champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion Postel. Si l'offrant n'en a pas, il peut utiliser l'adresse du Module de réception des soumissions indiquée à la page 1 de la DOC pour s'inscrire au service.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion Postel, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des offres. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
  - i. réception d'une offre brouillée ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du service Connexion Postel;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. retard dans la transmission ou la réception de l'offre;
  - v. défaut de la part de l'offrant de bien identifier l'offre;
  - vi. illisibilité de l'offre;
  - vii. sécurité des données incluses dans l'offre;
  - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion Postel.

E60HN-18EVSE

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE

ossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME EVSE

h. Une offre transmise par le service Connexion Postel constitue l'offre officielle de l'offrant et doit être conforme à l'article intitulé Présentation des offres. »

### 1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>M9033T</u>	Capacité financière	2011-05-16
<u>B1000T</u>	Condition du matériel	2014-06-26

### 2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées **UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS** au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. N'envoyez pas la soumission directement à l'autorité contractante.

Réception des soumissions - TPSGC

11, rue Laurier, Place du Portage, Phase III, Noyeau 0B2, Gatineau, Québec, K1A 0S5 Tél.: 819-420-7201 FAX: 819-997-9776

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### 3. Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

### 4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

hn460.E60HN-18EVSE

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

### PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 1. Instructions pour la préparation des offres

i. Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées à l'article 2.1, Instructions, clauses et conditions uniformisées, de la partie 2, Instructions à l'intention des offrants. Les offrants sont requis de soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion Postel à la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
 Section II : Offre financière
 Section III : Attestations

• Section IV : Renseignements supplémentaires

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

ii. Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Offre technique (2 exemplaires papier et 1 copie électronique)
- Section II : Offre financière (1 exemplaire papier et 1 copie électronique)
- Section III : Attestations (1 exemplaire papier)
- Section IV : Renseignements supplémentaires (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique. Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, rectoverso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la base de paiement détaillée ci-dessous.

### 1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, identifier lesquels sont acceptés.

(	) Carte d'achat VISA ;
(	) Carte d'achat MasterCard ;
(	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement)

Si aucun choix n'a été fait, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 1.2 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

### Section III: **Attestations**

Les offrants la Partie 5.	s doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à
Section IV:	Renseignements supplémentaires Volets
	illez cocher les volets pour lesquels vous présentez une offre :
( )	Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) Non-SAEA
	es deux volets sont sélectionnés, l'offrant peut soumettre une annexe « A » pour les x volets ou une annexe « A » par volet.
1.4	Représentant principal de l'entrepreneur
Nor Nor	n et numéro de téléphone de la personne responsable de ce dossier : n :
Télé	phone :
Télé	ecopieur:
Cou	rriel :
1 5	Personnes contactes et régions

Veuillez cocher chaque région, ainsi que le nom, le numéro de téléphone ainsi que le courriel pour la(es)quelle(s) vous voulez desservir

Région	Commandes subséquentes	Suivi de la livraison	
( ) Colombie-Britanniqu	( ) Colombie-Britannique		
Nom:			
Téléphone:			
Courriel:			
( ) Prairies (Alb., Sask.,	, Man.)		
Nom:			
Téléphone:			
Courriel:			

E60HN-18EVSE

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Région	Commandes subséquentes	Suivi de la livraison
( ) Région de la capitale	nationale (RCN)	
Nom:		
Téléphone:		
Courriel:		
( ) Ontario (exclue RCN	)	
Nom:		
Téléphone:		
Courriel:		
( ) Québec (exclue RCN	)	
Nom:		
Téléphone:		
Courriel:		
( ) Côte Est (NÉ, ÎPÉ	., NB., TNL.)	
Nom:		
Téléphone:		
Courriel:		
( ) Yukon		
Nom:		
Téléphone:		
Courriel:		
( ) Territoires du Nord-	Ouest	
Nom:		
Téléphone:		
Courriel:		
( ) Nunavut		
Nom:		
Téléphone:		
Courriel:		

(Fin de la page)

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

### Évaluation technique

Toutes les offres doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande d'offre à commandes pour permettre une évaluation complète.

Indiquant simplement une conformité à un critère est insuffisante. Les soumissionnaires doivent présenter une démonstration clairement organisée, imprimé (et non à la main) qui comprend toute la documentation technique nécessaire afin de démontrer clairement leur conformité à tous les points présentés dans l'énoncé des travaux à l'annexe "A".

### 1.1 Critères techniques obligatoires

- Conformité aux exigences techniques (description à l'annexe «A»);
- Annexe « B » complété pour chaque région l'offrant veut desservir;
- L'offrant doit soumettre, en utilisant l'annexe « E » seulement, une lettre d'autorisation pour chaque liste de PDSF offerte;

### 1.2 Évaluation financière

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation d'offres:

- Conformité à la base de prix ainsi qu'avec l'annexe « C ».
- L'annexe « C » complétée pour chaque région pour laquelle l'offrant souhaite soumettre une offre.

### 1.3 Base de prix

Les offrants doivent fournir des pourcentages d'escompte fermes des listes de prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF), rendu droits acquittés (destination), la taxe sur les produits et services (TPS) et/ou la taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

Les offrants DOIVENT soumettre les listes PDSF les plus récentes en dollars canadiens. Seulement UNE version d'une liste PDSF sera acceptée dans l'ensemble de l'OCPN. Dans le cas où plus d'une liste PDSF est soumise, l'autorité de l'offre à commandes se réserve le droit de choisir la liste PDSF qui sera inclus dans l'offre à commandes.

Les détenteurs de l'offre à commandes seront autorisés à modifier la liste PDSF une fois à tous les douze (12) mois. Ils devront fournir une copie de la liste de prix à l'autorité

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

l'offre à commandes aux fins de vérification et d'approbation. Le rabais en pourcentage doit demeurer le même pour toute la durée de l'offre à commandes, ainsi que la période d'option. Les détenteurs de l'offre à commande doivent utiliser les listes PDSF les plus récentes à la date de la modification.

### 2. Méthode de sélection

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. Seulement une offre à commande par fabricant sera émise par région. Dans le cas où plus qu'une offre est reçu pour un même fabricant, l'offre ayant le plus haut pourcentage d'escompte et/ou plus bas prix sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commande pour cette région.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 1. Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

### 1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html</a>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

E60HN-18EVSE

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 1.2 Attestations additionnelles requises avec l'offre (POUR VOLET SAEA SEULEMENT)

### 1.2.1 Marchés réservés aux entreprises autochtones

 Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter <u>l'Annexe 9.4</u> du *Guide des* approvisionnements.

### 2. L'offrant:

- i. atteste qu'il respecte et continuera de respecter durant toute la durée de l'offre, les exigences décrites à l'annexe mentionnée ci-haut.
- convient que tout sous-traitant engagé par lui aux fins de la présente offre doit respecter les exigences décrites à l'annexe mentionnée cihaut.
- iii. convient de fournir immédiatement au Canada, sur demande, toute preuve attestant de la conformité de quelque sous-traitant que ce soit avec les exigences décrites à l'annexe mentionnée ci-haut.
- 3. L'offrant doit cocher la case applicable suivante :
  - () L'offrant est une entreprise autochtone à propriétaire unique, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société de personnes ou un organisme sans but lucratif.

### OU

- ii. () L'offrant est une coentreprise comprenant deux ou plus de deux entreprises autochtones ou une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.
- 4. L'offrant doit cocher la case applicable suivante:
  - i. ( ) L'entreprise autochtone compte moins de six employés à temps plein.

### OU

- ii. ( ) L'entreprise autochtone compte six employés ou plus à temps plein.
- 5. À la demande du Canada, l'offrant doit présenter tout renseignement et toute preuve justifiant la présente attestation. L'offrant doit s'assurer que cette preuve soit disponible pour examen par un représentant du Canada durant les heures normales de travail, lequel représentant du Canada pourra

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

tirer des copies ou des extraits de cette preuve. L'offrant fournira toutes les installations nécessaires à ces vérifications.

6. En déposant une offre, l'offrant atteste que l'information fournie par l'offre pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

# 1.2.2 Attestation d'un propriétaire/employé - marchés réservés aux entreprises autochtones À la demande du responsable de l'offre à commandes, l'offrant doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire et employé(e) autochtone: 1. Je suis \_\_\_\_\_\_\_ (insérer « propriétaire » et(ou « employé(e) à temps plein ») de \_\_\_\_\_\_ (insérer le nom de l'entreprise) et autochtone, au sens de la définition de l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ». 2. Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Canada. Nom du propriétaire ou de l'employé(e) Date

Date

### 2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Signature du propriétaire ou de l'employé(e)

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

### 2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique</u>

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<u>d'inadmissibilité et de suspension</u> (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</a>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

### 2.3 Attestation des prix

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

- a. n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux;
- b. ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement sur la vente de biens, de services ou les deux de qualité et de quantité semblables; et
- c. ne comprend aucune disposition prévoyant des escomptes à des vendeurs.

2.4	Attestation des caractéristiques environnementales générales
Le sou	missionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes
aux fin	s d'attestation

A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ISO 14001.	ou rencontre la norme
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	Date

OU

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des	Insérez un crochet pour chaque
soumissionnaires	critère qui est respecté.
Pratiques écologiques au sein de l'organisation des	
soumissionnaires	
Favorise un environnement sans papier au moyen de	
directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir	
et blanc dans le cadre des activités quotidiennes,	
excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes	
est composé d'un minimum de 30% de matières	
recyclées et possède une certification de la gestion	
durable des forêts.	
Utilise préférablement des encres écologiques et achète	
des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre	
qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de	
réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités	
quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le	
plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés	
régulièrement conformément au programme de	
recyclage local.	

### 2.5 Soumission des rapports

Le fournisseur doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier
hn460.F60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le fournisseur doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites dans l'arrangement. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, le fournisseur doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable des arrangements en matière d'approvisionnements.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable des arrangements en matière d'approvisionnement dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence. Le fournisseur accepte par la présente la responsabilité de soumettre tous les rapports d'utilisation requis conformément aux instructions et, comprend en outre, que l'omission de fournir des rapports d'utilisation conformément aux instructions peut entraîner l'annulation de l'arrangement en matière d'approvisionnement et l'application d'une mesure corrective du rendement du fournisseur.

Nom du fournisseur		
Signature du représentant du fournisseur	Date	
(Fin de la page)		

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### A. OFFRE À COMMANDES

### 1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

### 2. Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses</u> <u>et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 3.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

### 3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites dans l'offre à commande. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- 1) Premier trimestre: du 1er avril au 30 juin;
- 2) Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- 3) Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- 4) Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

### 3.3 La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral (applicable à la SAEA seulement)

La présente offre à commandes est admissible aux marchés réservés dans le cadre de la SAEA. Pour obtenir plus de renseignements concernant les exigences des entreprises autochtones du Programme des marchés réservés aux entreprises autochtones, voir le chapitre 9, article 9.40 du Guides des approvisionnement (

<u>https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Guide-des-approvisionnements)</u>

### 3.4 Attestation du statut d'entreprise autochtone (applicable au volet SAEA seulement)

- L'entrepreneur déclare que l'attestation de conformité qu'il a fourni est exacte, complète et conforme aux « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones » décrite à l'<u>Annexe 9.4</u> du *Guide des* approvisionnements.
- 2. L'entrepreneur doit conserver des dossiers et documents appropriés sur l'exactitude de l'attestation fournie au Canada. L'entrepreneur doit obtenir l'autorisation préalable écrite de l'autorité contractante, avant de disposer des dossiers ou des documents pour une période de six ans commençant à la dernière des dates suivantes: la date du paiement final en vertu du contrat ou la date du règlement de toute plainte ou de tout litige en suspens. Au cours de cette période, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour vérification par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits. L'entrepreneur fournira toutes les installations raisonnablement nécessaires à ces vérifications.
- 3. La présente clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et recours que le Canada pourra par ailleurs avoir en vertu du contrat.

### 4. Durée de l'offre à commandes

### **4.1** Période de l'offre à commandes Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

### 4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires allant jusqu'à douze (12) mois chacune, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

### 4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

L'offre à commandes (OC) vise à établir la livraison du besoin décrit dans le cadre de l'OC aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, y compris dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales.

Pour tout travail dans une région avec une revendication territoriale, les détenteurs d'offre à commandes sont d'encourager d'utiliser des fournisseurs locaux pour l'exécution des travaux.

### 4.4 Mise à jour des Prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF)

Les offrants pourront modifier leurs listes PDSF tous les 6 mois, suivant d'une confirmation écrite du fabricant et d'une révision officielle de l'offre à commande. Le rabais en pourcentage doit demeurer inchangé pour toute la période de l'offre à commandes, y compris les périodes d'option. Dans le cas où plus d'une liste PDSF est soumise par fabricant d'équipement d'origine, le responsable de l'offre à commandes se réserve le droit de choisir les PDSF qui seront inclus dans l'offre à commandes.

### 5. Responsables

### 5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Benoit Guertin – Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers - Division HN

7B3, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: (819) 420-0331

Courriel: TPSGC.PAHNOCAA-APHNSOSA.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

E60HN-18EVSE

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 5.3 Représentant principal de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce dossier

Nom:	
Γéléphone :	
Γélécopieur :	
Courriel :	

### 6. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C., 1985, ch. F-11.

### 7. Procédures pour les commandes

Les Utilisateurs désignés pourront choisir le « Meilleur Choix » entre les détenteurs d'offre à commandes et devront mettre une note au dossier expliquant leur raisonnement pour ce choix si le prix le plus bas n'est pas choisi, tel que, mais sans s'y limiter :

- 1. Lors d'un achat précédant, fournisseur « A » n'a pas respecté l'un de ses rôles et responsabilités, tel que décrit à l'annexe « A »;
- 2. Lors d'un achat précédant, fournisseur « B » n'a pas livré la marchandise selon les clauses et modalités de l'offre à commandes;
- 3. Lors d'un achat, le fournisseur « C » offre le meilleur % d'escomptes sur la majorité des produits. À des fins de commodité, tous les produits seront achetés de ce fournisseur;
- 4. Fournisseur « D » est en rupture de stock.

### 8. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

- 1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséguente à une offre à commandes
  - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

### OU

- 3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
  - le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquente;
  - le point de livraison;
  - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
  - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

### 8.1 Exigences de transaction

Lors de l'utilisation d'une carte de crédit pour faire un appel, les Utilisateurs Identifiés doivent envoyer les informations suivantes par écrit au vendeur avant la confirmation de l'ordre:

- a- le numéro de l'offre à commande
- b-le numéro de l'estimé/soumission

Les commandes subséquentes à l'offre à commandes payées avec la carte d'achat du gouvernement du Canada (carte de crédit) au point de vente doivent recevoir les mêmes prix et conditions que toute autre commande.

(Fin de la page)

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 8.2 Numérotage de commandes subséquentes payées par les cartes d'achat du gouvernement (cartes de crédit)

Pour des fins de vérifications, les Utilisateurs Identifiés doivent numéroter les commandes payées par les cartes de crédit selon un système de numérotation unique et séquentiel. Le format suivant est suggéré (XXXX-YYMMDD-SS) XXXX représente les derniers quatre chiffre de la carte de crédit, YYMMDD représente la date de la commande, et SS représente le numéro séquentiel des commandes placées cette journée.

### 9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000,00 \$ (taxes applicables incluses). Les commandes subséquentes individuelles de plus de 40 000,00 \$ peuvent être présentées au responsable de l'offre à commande pour révision et approbation.

TPSGC peut utiliser l'offre à commande pour les besoins dépassant cette limite. Les besoins ne seront pas divisés en une certaine quantité d'achats directs dans le but d'éviter les limites approbatives en place.

### 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) I'Annexe A Besoins
- e) l'Annexe B Information sur le titulaire de l'offre à commandes
- f) l'Annexe C Listes de prix
- g) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_

### 11. Attestations et renseignements supplémentaires - Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

E60HN-18EVSE

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 12. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### **B.** CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 2. Clauses et conditions uniformisées

### 2.1 Conditions générales

**2010A** (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2016-04-04) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### 2.2 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>B1501C</u>	Appareillage électrique	2006-06-16
<u>B7500C</u>	Marchandises excédentaires	2006-06-16

### 3. Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes

### 4. Paiement

### 4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix unitaires fermes précisés dans l'offre à commandes, en dollars canadiens. Les droits de douane inclus et les taxes applicables sont en sus.

### 4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

E60HN-18EVSE

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 4.3 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

### 4.4 Assurance

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28) Assurance

### 4.5 Vérification discrétionnaire des comptes

Clause du *Guide des CCUA* <u>C0100C</u> (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes

### 4.6 Paiement électronique de factures – commande subséquente (le cas échéant)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);

### 5. Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les demandes doivent être distribuées tel que spécifié dans la commande subséquente.

### 6. Assurance

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Limite de prix

### 7. Clauses du guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>D2000C</u>	Marquage	2007-11-30
<u>D2001C</u>	Etiquetage	2007-11-30
<u>D6010C</u>	Palettisation	2007-11-30
<u>D9002C</u>	Ensembles incomplets	2007-11-30

### 7.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés –DDP – (Tel qu'indiqué dans la commande subséquente) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### Annexe « A »

### 1- Définitions

Équipement d'alimentation pour véhicule électriques (EAVE): Assemblage complet composé de conducteurs, connecteurs, dispositifs, appareils et accessoires installés spécifiquement pour faire le transfert d'énergie et d'information entre le circuit de dérivation et un véhicule électrique.

**Connecteur de véhicule électrique**: Dispositif qui, lorsqu'il est couplé électriquement à un dispositif d'accouplement sur le véhicule électrique, permet le transfert d'énergie et d'informations entre un véhicule électrique et de l'équipement d'alimentation d'un véhicule électrique.

Station commerciale en réseau : EAVE branché à un réseau de données via cellulaire, Ethernet ou Wi-Fi, pouvant recevoir des commandes du réseau et transmettre des données d'utilisation, notamment: la consommation d'énergie, l'emplacement, l'heure, la durée de la session de chargement, l'identifiant (ID) de l'utilisateur ou du paiement, l'utilisation et l'encaissement du paiement. Les stations commerciales en réseau peuvent accepter le paiement pour l'utilisation et peuvent être configurées pour autoriser diverses politiques de tarification et d'utilisation.

**Station de flotte hors réseau** : EAVE qui peut charger des véhicules électriques mais ne transmet pas de données à un réseau. Il ne peut pas traiter le paiement pour l'utilisation et est généralement destiné soit à la facturation gratuite mise à la disposition du public ou à des emplacements sécurisés (derrière la clôture) de la flotte. Les stations de flotte hors réseau sont généralement moins coûteuses que les stations commerciales en réseau.

**Station de charge de passerelle**: Une station de charge qui peut connecter des stations locales avec un réseau à distance. Une station-passerelle peut fournir une connexion à un réseau éloigné via un accès de communication local pour des stations en réseau, sans passerelle (stations avec communication locale uniquement).

**Station sans-passerelle :** Station de charge qui ne peut communiquer que localement et qui nécessite une station-passerelle pour communiquer avec un réseau distant pour la transmission de données.

**EAVE Niveau I** : Équipement qui peut fournir jusqu'à 1,4 kW (s'Il est alimenté par un disjoncteur de 15 A) ou 1,9 kW (s'il est alimenté par un disjoncteur de 20 A) de courant aux véhicules électriques à 120 V CA. Il comprend une infrastructure de chargement murale ou montée sur socle avec un jeu de cordons J1772.

**EAVE Niveau II**: Équipement qui peut fournir entre 2,8 kW et 19,2 kW de courant aux véhicules électriques à 208 V ou 240 V CA en utilisant un jeu de cordons J1772. Il comprend une infrastructure de chargement murale ou montée sur socle.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 2- Besoins

E60HN-18EVSE

### Compatibilité des véhicules électriques

Les EAVE doivent être compatibles avec tous les principaux véhicules électriques disponibles et vendus sur le marché au Canada.

### 2.01 EAVE Niveau I – Si l'offrant soumet une offre pour les EAVE niveau I, les critères suivantes doivent être démontrées

- i. Connecteur conforme à la norme SAE J1772
- ii. Tension d'alimentation : 120 V, 60 Hziii. Puissance de sortie minimale : 1,4 kW
- iv. Température de fonctionnement : -30°C à +40°C
- v. Longueur minimum du câble : 5,5 m
- vi. Étui fixe pour chaque connecteur lorsqu'il n'est pas utilisé
- vii. Cote minimale du boîtier : type R3 Intérieur/extérieur
- viii. Interface et étiquetage bilingue (anglais/français)
- ix. Approuvé pour utilisation au Canada, ce qui signifie que l'équipement a été certifié par une organisation de certification accréditée par le Conseil canadiens des normes, conformément aux normes applicables (p. ex. : CSA, cUL, cETL, etc.)

### 2.02 Options pour EAVE Niveau I Si l'offrant soumet une offre pour les EAVE niveau I, les options suivantes doivent être démontrées

- i. Intensité de courant : 12 A ou 16 A
- ii. Équipement monté ou monté sur socle ou sur borne
- iii. Port simple ou double
- iv. En réseau ou hors réseau
- v. Pour station en réseau :
  - a. avec ou sans passerelle
- vi. Température de fonctionnement : -40°C à +40°C (pour les temps froids)

### 2.03 EAVE Niveau II – Critères obligatoires

- i. Connecteur conforme à la norme SAE J1772
- ii. Tension d'alimentation : 208 V / 240 V, 60 Hz
- iii. Puissance de sortie minimale : 2,8 kW
- iv. Température de fonctionnement : -30°C à +40°C
- v. Longueur minimum du câble : 5,5 m
- vi. Étui fixe pour chaque connecteur lorsqu'il n'est pas utilisé
- vii. Cote minimale du boîtier : type R3 Intérieur/extérieur
- viii. Interface et étiquetage bilingue (anglais/français)
- ix. Approuvé pour utilisation au Canada, ce qui signifie que l'équipement a été certifié par une organisation de certification accréditée par le Conseil canadiens des normes, conformément aux normes applicables (p. ex. : CSA, cUL, cETL, etc.)

E60HN-18EVSE

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 2.04 Options pour EAVE Niveau II

- i. Intensité de courant : 12 A à 80 A, diverses options acceptables
- ii. Équipement mural ou monté sur socle ou sur borne
- iii. Port simple ou double
- iv. En réseau ou hors réseau
- v. Pour station en réseau :
  - a. avec ou sans passerelle
- vi. Température de fonctionnement : -40°C à +40 (pour les temps froids)

### 2.05 Exigences pour EAVE en réseau

Tous les EAVE en réseau doivent :

- i. Avoir le mesurage de catégorie utilitaire / de revenu
- ii. Accepter les cartes de crédit principales (Visa, MasterCard) ainsi que des paiements I Interac en utilisant un lecteur de carte d'identification par radiofréquence (IRF) et un lecteur de carte à puce.
- iii. Accepter la carte de flotte gouvernementale\*
- \* Le fournisseur actuel de la carte de flotte gouvernementale est ARI Financial Services. Veuillez confirmer que votre système fonctionnera avec ARI et que les fonctionnaires seront capables de l'utiliser. Une preuve de conformité pour la carte de flotte du gouvernement est exigée avant l'émission des offres à commandes.

### 2.06 Collecte des données

Chaque station EAVE en réseau doit recueillir, au minimum, les données suivantes :

- i. Informations de facturation ou d'identification de d'utilisateurs
- ii. Identification de la station
- iii. Nombre de ports (pour les ports doubles)
- iv. Adresse de la station
- v. Temps d'utilisation (début et fin) y compris la date
- vi. kWh consommés
- vii. Coût

### 2.07 Transmission des données

Tous les EAVE en réseau doivent :

- Fonctionner via le Protocole de Point de Charge Ouvert (version 1.5 ou ultérieure) pour que les données puissent être communiquées aux divers fournisseurs de réseau, qui peuvent fournir des services de données aux propriétaires EAVE;
- ii. Transmettre automatiquement des données rassemblées à un système central via le signal cellulaire, (la connectivité supplémentaire via Ethernet ou le Wi-Fi facultatif). Les Offrants doivent inscrire le(s) type(s) de connectivité dans leurs réponses; et
- iii. Pouvoir sauvegarder les données localement en cas de bris de connexion de réseau jusqu'à temps que la connexion soit rétablie

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 2.08 Services de données

Abonnements payés annuellement et/ou en versements mensuels, avec des connexions d'utilisateurs multiples et permettant aux utilisateurs administrateurs d'accéder à un portail Web sécurisé pour :

- i. Configurer à distance les EAVE en ce qui concerne les politiques de prix et le contrôle d'accès des conducteurs,
- ii. Revoir les données recueillies, générer des rapports et télécharger les données.

### 2.09 Service à la clientèle

L'offrant DOIT fournir l'accès au service à la clientèle par courriel et en temps réelle par l'entremise d'un numéro sans frais, en français et en anglais, pour régler les problèmes matériels, les problèmes de réseau et de connectivité, et appuyer la mise en service et l'activation du compte, le cas échéant. Les demandes doivent être adressées comme suit :

- Courriel : dans un délai d'une journée ouvrable
- Temps réelle : du lundi au vendredi, de 8h à 17h (heure locale où la station a été installées)

### 2.10 Accessoires

L'offrant peut fournir des prix pour des accessoires liés aux stations notamment les antennes de télédiffusion, les supports de montage, les bornes, la signalisation bilingue, systèmes de gestion de câbles, les connecteurs de remplacement et les câbles. Les matériaux DOIVENT être liés à l'équipement d'alimentation électrique du véhicule et non à l'équipement ou au matériel électrique général. Le responsable de l'offre à commandes se réserve le droit d'omettre tout accessoire qui ne cadre pas avec la portée ou l'intention de cette définition.

### 3. Rôles et responsabilités des fournisseurs

- Répondre aux demandes des clients, soit par téléphone ou par courriel, comme indiqué au point 2.09;
- ii. Aider les clients à comprendre les listes PDSF afin d'obtenir les produits requis ainsi que de confirmer les numéros de produits, les prix et les escomptes;
- iii. Fournir des soumissions détaillées avec les prix de l'OC (PDSF % escomptes) et assurer que les soumissions soient <u>exacts à 100 %</u> à la liste des prix et des rabais dans l'offre à commandes;
- iv. S'assurer que seuls les produits mentionnés dans l'OC soient vendu.

(Fin de la page)

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Appendix A1 – Evaluation Criteria

P.P	
Critères	Numéro de page où l'information est
	démontrée dans la
	soumission
2. Compatibilité	Southission
·	
Les EAVE doivent être compatibles avec tous les principaux véhicules électriques disponibles et vendus sur le marché au Canada.	
2.01 Niveau I	
i. Connecteur conforme à la norme SAE J1772	<u> </u>
ii. Tension d'alimentation : 120 V, 60 Hz	
iii. Puissance de sortie minimale : 1,4 kW	
iv. Température de fonctionnement : -30°C à +40°C	
v. Longueur minimum du câble : 5,5 m	
vi. Étui fixe pour chaque connecteur lorsqu'il n'est pas utilisé	
vii. Cote minimale du boîtier : type R3 Intérieur/extérieur	
viii. Interface et étiquetage bilingue (anglais/français)	
ix. Approuvé pour utilisation au Canada, ce qui signifie que l'équipement a été certifié	
par une organisation de certification accréditée par le Conseil canadien des normes,	
conformément aux normes applicables (p. ex. : CSA, cUL, cETL, etc.)	
2.03 Niveau II	
i. Connecteur conforme à la norme SAE J1772	
ii. Tension d'alimentation : 208 V / 240 V, 60 Hz	
iii. Puissance de sortie minimale : 2,8 kW	
iv. Température de fonctionnement : -30°C à +40°C	
v. Longueur minimum du câble : 5,5 m	
vi. Étui fixe pour chaque connecteur lorsqu'il n'est pas utilisé	
vii. Cote minimale du boîtier : type R3 Intérieur/extérieur	
viii. Interface et étiquetage bilingue (anglais/français)	
ix. Approuvé pour utilisation au Canada, ce qui signifie que l'équipement a été certifié	
par une organisation de certification accréditée par le Conseil canadien des normes,	
conformément aux normes applicables (p. ex. : CSA, cUL, cETL, etc.)	
2.05 Exigences pour EAVE en réseau Tous les EAVE en réseau doivent :	L
i. Avoir le mesurage de catégorie utilitaire / de revenu	
ii. Accepter les cartes de crédit principales (Visa, MasterCard) ainsi que des	
paiements Interac en utilisant un lecteur de carte d'identification par radiofréquence	
(IRF) et un lecteur de carte à puce.	
iii. Carte de flotte gouvernementale	

(Fin de la page)

E60HN-18EVSE

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier
hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Critères** Numéro de page où l'information est démontrée dans la soumission 2.06 Collecte des données Chaque station EAVE en réseau doit recueillir, au minimum, les données suivantes : i. Informations de facturation ou d'identification de d'utilisateurs ii. Identification de la station iii. Nombre de ports (pour les ports doubles) iv. Adresse de la station v. Temps d'utilisation (début et fin) ainsi que la date vi. kWh consommés vii. Coût 2.07 Transmission des données Tous les EAVE en réseau doivent : i. Fonctionner via le Protocole de Point de Charge Ouvert (version 1.5 ou ultérieure) pour que les données puissent être communiquées aux divers fournisseurs de réseau, qui peuvent fournir des services de données aux propriétaires EAVE; ii. Transmettre automatiquement des données rassemblées à un système central via le signal cellulaire, (la connectivité supplémentaire via Ethernet ou le Wi-Fi facultatif). Les offrants doivent inscrire le(s) type(s) de connectivité dans leurs réponses; et iii. Pouvoir sauvegarder les données localement en cas de bris de connexion de réseau jusqu'à temps que la connexion soit rétablie 2.08 Services de données Abonnements payés annuellement et/ou en versements mensuels, avec des connexions d'utilisateurs multiples et permettant aux utilisateurs administrateurs d'accéder à un portail Web sécurisé pour : i. Configurer à distance les EAVE en ce qui concerne les politiques de prix et le contrôle d'accès des conducteurs, ii. Revoir les données recueillies, générer des rapports et télécharger les données. 2.09 Service à la clientèle L'offrant DOIT fournir l'accès au service à la clientèle par courriel et en temps réelle par l'entremise d'un numéro sans frais, en français et en anglais, pour régler les problèmes matériels, les problèmes de réseau et de connectivité, et appuyer la mise en service et l'activation du compte, le cas échéant. Les demandes doivent être adressées comme suit : Courriel : dans un délai d'une journée ouvrable Temps réelle : du lundi au vendredi, de 8h à 17h (heure locale où la station a été installées) 2.10 Accessoires L'offrant peut fournir des prix pour des accessoires liés aux stations notamment les antennes de télédiffusion, les supports de montage, les bornes, la signalisation bilingue, systèmes de gestion de câbles, les connecteurs de remplacement et les câbles. Les matériaux DOIVENT être liés à l'équipement d'alimentation électrique du véhicule et non à l'équipement ou au matériel électrique général

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### Annexe "B" - Information sur le titulaire de l'offre à commandes

### Volets:

E60HN-18EVSE

Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) Non-SAEA

Coordonnées régionales Région Commandes subséquentes Suivi de la livraison ( ) Colombie-Britannique Nom: Téléphone: Courriel: () Prairies (Alb., Sask., Man.) Nom: Téléphone: Courriel: ( ) Région de la capitale nationale (RCN) Nom: Téléphone: Courriel: ( ) Ontario (exclue RCN) Nom: Téléphone: Courriel: ( ) Québec (exclue RCN) Nom: Téléphone: Courriel: ( ) Côte Est (N.-É, Î.-P.-É., N.-B., T.-N.-L.) Nom: Téléphone: Courriel: ( ) Yukon Nom: Téléphone: Courriel: ( ) Territoires du Nord-Ouest Nom: Téléphone: Courriel: ( ) Nunavut Nom: Téléphone: Courriel:

Client Ref. No. - N° de réf. du client E60HN-18EVSE Solicitation No. - N° de l'invitation E60HN-18EVSE/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# Annexe « C » Liste des prix

la date et le pourcentage d'escompte. Veuillez soumettre une copie de l'annexe «C» complétée pour chaque région pour laquelle vous offrez des commercialisés pour des utilisations spécifiques pour EAVE approuvé par SPAC. Énumérer chaque PDSF soumis, incluant le nom et/ou numéro, L'équipement d'alimentation pour véhicules électriques (EAVE) qui sera considéré permissible doit être considéré exclusifs, conçus et

	Livraison (en jour)		
	Escompte (%)	a. 1-5 units b. 6-9 units c. 10+ units	a. 1-5 units b. 6-9 units c. 10+ units
	PDSF		
	fournisse ur de services de données		
	passerelle ou sans- passerelle		
	Liste des types de connectivité (cellular, Ethernet, Wi-Fi etc.)		
	Note les temps froids (to -40°C)		
	murale ou montée sur socle		
n reseau	Nombre de port (simple ou double)		
mmerciale e	Puissance de sortie (kW)		
au II Station co	Numéro de produit de l'EAVE		
Prix pour EAVE Niveau II Station commerciale en reseau	Fabricant EAVE		
-	ltem	1	2

Prix pour EAVE niveau I Station de flotte hors réseau

Livraison (en jour)		
Escompte (%)	a. 1-5 units b. 6-9 units c. 10+ units	a. 1-5 units b. 6-9 units c. 10+ units
PDSF		
Note les temps froids (to -40°C)		
murale ou montée sur socle		
Nombre de port (simple ou double)		
Puissance de sortie (kW)		
Numéro de produit de l'EAVE		
Fabricant EAVE		
ltem	1	7

Page 36 of - de 41

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Prix pour EAVE Niveau I Station commerciale en réseau (optionnel)

Livraison (en jour)		
Escompte (%)	a. 1-5 unités b. 6-9 unités c. 10+ unités	a. 1-5 unités b. 6-9 unités c. 10+ unités
PDSF		
fournisse ur de services de données		
passerelle ou sans- passerelle		
Liste des types de connectivité (cellular, Ethernet, Wi-Fi etc.)		
Note les temps froids (to -40°C)		
murale ou montée sur socle		
Nombre de port (simple ou double)		
Puissan ce de sortie (kW)		
Numéro de produit de l'EAVE		
Fabricant EAVE produit de sortie ou sur s		
Item	1	7

(optionnel)
te hors réseau
ation de flott
niveau I Sta
Prix pour EAVE r

	5		101 :::::::::::::::::::::::::::::::::::	(1)					
Fabricant EAVE	ш	Numéro de produit de l'EAVE	Puissanc e de sortie (kW)	Nombre de port (simple ou double)	murale ou montée sur socle	Note les temps froids (to -40°C)	PDSF	Escompte (%)	Livraison (en jour)
								a. 1-5 unités	
								b. 6-9 unités	
								c. 10+ unités	
								a. 1-5 unités	
								b. 6-9 unités	
								c. 10+ unités	

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Prix pour les accessoires

Item Numéro de Descri produit 1					
1	Description	Numéro(s) de model(s) or description du EAVE compatible (le cas échéant)	PDSF	Escompte (%)	Livraison (en jour)
2					
3					
4					

Prix me	rix mensuelles pour les services de données			
Item	Numéro(s) de model(s) or description du EAVE compatible Type de service de données	Type de service de données	Prix par station	station
	(le cas échéant)		Mensuel	Annuele
1				
2				
3				
4				

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Appendice C1 – Pièces de rechange recommandées

(à être inséré à l'émission de l'OCPN)

### Page 39 of - de 41

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID E60HN-18EVSE/A E10H Client Ref. No. - N° de réf. du client Prile No. - N° du dossier CCC No. CCC No.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CCC No./N° CCC - FMS No./N° V

## Annexe D – Rapport d'utilisation de l'offre à commande (à être inséré à l'émission de l'OCPN)

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hn460.E60HN-18EVSE Buyer ID - Id de l'acheteur hn460 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### Annexe « E » Lettre d'autorisation du fabriquant

Date:

Services publics et Approvisionnement Canada Division des produits électriques et électroniques - HN Place du Portage III 7B3 11 rue Laurier, Gatineau, Québec K1A 0S5

Attention: Benoit Guertin

Référence: E60HN-18EVSE

Cette lettre certifie que Nom de l'offrant/fournisseur est un distributeur autorisé et a l'autorité de vendre des produits de Nom du fabricant au gouvernement du Canada, sous la liste PDSF nom/numéro de PDSF sous l'offre à commandes E60HN-18EVSE

Le fournisseur / offrant nommé ci-dessus est autorisé de vendre, de livrer et de fournir un soutien après-vente de service pour le fabricant nommé ci-dessus.

Meilleures salutations,

[Signature]

Nom du représentant autorisé du fabricant	
Titre	
Numéro de Téléphone	
Courriel	